

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20180112-D_2018_1_2-DE 8, place du champ de foire
Reçu le 08/02/2018 16440-MOUTHIER-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2018_1_2

L'an deux mille dix huit , le vendredi 12 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 05 Janvier 2018

Présents : 18

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Votants : 20

**Objet : Modification du
périmètre de protection de
l'église, de la Chaire à Calvin et
de la Croix de Gersac**

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame RELET Graziella

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 28 septembre 2017, le Conseil Communautaire de GrandAngoulême a approuvé les périmètres de protection de l'Eglise Saint-Hilaire, de la Chaire à Calvin et de la Croix de Gersac.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Suivant l'article L621-31 du Code du Patrimoine, modifié par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 applicable aux procédures en cours, le Conseil Municipal de Mouthiers-Sur-Boëme doit être consulté à la fois en tant que commune concernée par les 3 sites et en tant que propriétaire de l'église et de la Croix de Gersac.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable sur les périmètres de protection de l'Eglise Saint-Hilaire, de la Chaire à Calvin et de la Croix de Gersac ;
- **APPROUVE particulièrement** les périmètres de protection de l'Eglise Saint-Hilaire et de la Croix de Gersac, en tant que propriétaire des édifices ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 12/01/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 8 FEV. 2018

Le Maire,

Michel CARTERET.

